



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 10  
Réunion du 08/04/2024

**Animateur :** M. Boubakar HAMDANI

**Présent(e)s :** MM. GUERFI (CD), MALLEM, MEUNIER

**Excusé(e)s :** MME COMANDE  
MM. KNOEPFLI, COUTARD, KIANPOUR, RIJIK, TCHENQUELA, BONNEFOUS

**Absent :** M. ADREF

## **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**Par ailleurs, il est rappelé que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attiré à sa mission de RPS.**

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant **le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce, afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**



➤ **La CDPME rappelle à l'ensemble des clubs que les demandes de matchs sensibles doivent être argumentées et expliquées.**

- La CDPME tient à s'excuser auprès du club de RUEIL MALMAISON à la suite d'une demande de match sensible qui n'a pas été traitée. Cependant la CDPME rappelle au club de RUEIL MALMAISON que les demandes doivent se faire 15 jours avant les rencontres et doivent être justifiées.
- La CDPME prend acte du communiqué du club de BOURG LA REINE.
- La CDPME revient sur les demandes de matchs sensibles qui ont été faites. Aucun signalement, l'ensemble des matchs s'est bien déroulé.
- La CDPME regrette les incidents qui se sont déroulés sur deux matchs :
  - Un match « séniors » impliquant les joueurs
  - Et un match « jeunes » impliquant les spectateurs.= > La CDPME va rencontrer les clubs en question.
- La CDPME repère deux matchs sensibles en « séniors » pour la dernière journée.  
=> Le nécessaire se fait pour sécuriser les matchs.
- La CDPME revient sur le format « RPS ».  
Proposition de M. Didier TCHENQUELA de changer la formule et de créer une sorte de « club RPS ». La CDPME trouve l'idée intéressante. M. GUERFI propose que nous envoyions des propositions au Comité Directeur, notamment celle de rendre le RPS obligatoire sur la feuille de match.

**RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE SENIORS :**

- Pas de dossier transmis.

**RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE JEUNES :**

- Pas de dossier transmis.

**RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS :**

- Pas de dossier transmis.

**Prochaine réunion de la CDPME 29/04/2024 à 18h30 au District 92**

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

